

Séance du 05 mars 2026

N° 2026.02.07

Objet : FINANCES – Vote du budget général 2026

Date de Convocation

Le 20 février 2026

Le cinq mars deux mille vingt-six, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt février deux mille vingt-six, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Absents : 02

Représentés : 03

Votants : 21

Etaient présents :

M. Laurent RICHARD, Maire,
Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD,
Mme Katia PREVOST, M. Alain JAOUEN, Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,
M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, M. Alain BARON, M. Frédéric GRILLET,
Mme Béatrice ODINK, Mme Martine DELIGEON, Mme Sophie RANDUINEAU,
M. Dominique GALLOT, Mme Katia CHAUVET, Mme Christelle ROMEO, M. Hervé CALAS,
Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

M. Philippe BEAUVAIS à M. Alain JAOUEN,
M. Alain SALMON à Mme Guylène BIGOT,
Mme Karine WITTMANN-TENEZE à M. Frédéric GRILLET

Absents excusés :

Mme Cécile LE TELLIER, Mme Silvia GOHIER-VALERIoT

Secrétaire de séance : Mme Guylène BIGOT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que conformément aux articles L.1612-1 ; L.1612-2 et L.1612-4 du Code général des collectivités territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril de l'exercice budgétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants, et L.1612-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu l'instruction comptable M 57 applicable aux communes ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune de Monts approuvé par la délibération n°2023.02.04 du Conseil municipal du 31 janvier 2023 et actualisé par la délibération n°2024.02.12 du Conseil municipal du 26 mars 2024 ;

Vu la délibération n°2026.01.04 du 20 janvier 2026 portant sur la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2026 ;

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 20 février 2026 ;

Vu le projet de budget primitif 2026 annexé à la présente délibération ;

Considérant l'avis de la commission finances en date du 15 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide, par 18 voix pour et 3 voix contre,

- **De voter** le Budget Primitif 2026 de la commune :
 - par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres,
 - par opération pour la section d'investissement sans vote formel sur chacune des opérations ;
- **D'adopter** le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2026, qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	10 647 348.00 €	10 647 348.00 €
Section Investissement	5 413 596.00 €	5 413 596.00 €
TOTAL	16 060 944.00 €	16 060 944.00 €

- **De donner** au Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de chaque Opération pour la section d'investissement et à l'intérieur de chaque Chapitre pour la section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- **D'autoriser** le Maire, à effectuer à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre (pour le Fonctionnement) et d'Opération à Opération (pour l'Investissement) qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Guylène BIGOT

Le Maire,
Laurent RICHARD

